

Les aliénées criminelles du XIX^e siècle au Canada¹

par **Kathleen Kendall**²

Faculté de médecine, Université de Southampton

Le nouvel hébergement était plein de promesses pour les trois femmes. Niché entre le Lac Ontario et la vallée du St-Laurent, avec la ville de Kingston à proximité, les femmes pouvaient peut-être temporairement oublier les crimes et la turbulence émotive qui les a conduites dans ce lieu. En tant que laboratoire pour les études scientifiques sur l'aliénation mentale criminelle, il peut même offrir une cure pour leur détresse mentale. Toutefois, si les premiers occupants du nouvel Criminal Lunatic Asylum³ à Rockwood avaient en fait un tel espoir, il était probablement détruit une fois à l'intérieur de l'asile. La beauté du lac et l'animation de la ville demeuraient éloignées de leurs cellules de deux mètres soixante-dix par un mètre cinquante, illuminées seulement par la lumière qui s'échappait d'une lucarne grillée. Bien que magnifique dans son usage antérieur en tant qu'écurie pour les chevaux, l'édifice en pierres ne convenait pas aux occupants humains, encore moins pour ceux qui avaient besoin d'un refuge. Néanmoins, pour les onze années suivantes, plus de cinquante femmes ont occupé ces écuries. Quelques-unes parmi les chanceuses ont été élargies en tant que « rétablies » alors que la regrettable majorité a soit trouvé la mort dans ces écuries ou a été transférée dans d'autres asiles.

En tant que premier établissement construit spécialement pour les « aliénés criminels », l'asile de Rockwood occupe une place importante dans l'histoire pénale canadienne. Cet article va traiter brièvement des circonstances qui ont entouré la création de cet asile. Il examine ensuite les faits saillants durant une période de vingt ans, de 1857 à 1877. Après cette période, l'asile abritait seulement les aliénés criminels dont les peines avaient expiré. Je vais me concentrer surtout sur les femmes incarcérées car elles étaient les premières à être hébergées dans l'asile et elles étaient aussi les plus marginalisées.

Au commencement

Les aliénés criminels ont été reconnus comme un groupe particulier seulement au XIX^e siècle⁴. Avant cela, les criminels, les aliénés et les débiteurs étaient confinés ensemble dans des

prisons. Toutefois, les premiers Canadiens ont rapidement constaté que les prisons devenaient surpeuplées et ils étaient de plus en plus inquiets des changements associés à l'urbanisation, l'industrialisation et l'immigration. Pour répondre à ces forces sociales, les réformistes ont commencé à employer des méthodes scientifiques, y compris la classification, pour rétablir l'ordre et exercer un contrôle. La séparation des criminelles et des aliénées faisait

partie de cet effort. Cela a été accompli par la création de deux établissements de grande importance : Le pénitencier de Kingston en 1835 et le *Lunatic Asylum* temporaire de Toronto en 1841. Un asile permanent, le *Provincial Lunatic Asylum* a été terminé en 1851⁵.

Les aliénés criminels n'ont pas tardé à être un fardeau aussi bien pour le Pénitencier que pour l'Asile. À cause de leur emportement émotif et parfois physique, ils dérangent le régime disciplinaire du Pénitencier. Plus important encore, les aliénés criminels étaient une énigme philosophique. Ils étaient considérés comme une contradiction « attendu que le terme *criminel* implique visiblement une connaissance du mal, le terme *aliéné* implique aussi visiblement une absence complète de cette connaissance [traduction] »⁶.

Les aliénées criminelles représentaient encore une plus grande énigme en ce qui a trait à la moralité puisque l'idéologie sexuelle de cette époque voulait que les femmes soient fondamentalement vertueuses et innocentes. La fusion de l'aliénation mentale, de la criminalité et de la féminité semblait incongrue. En transgressant les frontières de la classification, les aliénées criminelles dérangent les tentatives pour maintenir l'ordre et exercer un contrôle.

En tant qu'anomalies de catégorie, les aliénés criminels ne cadraient ni dans l'Asile ni dans le Pénitencier. Toutefois, comme ce groupe

Les aliénés criminels ont été reconnus comme un groupe particulier seulement au XIX^e siècle. Avant cela, les criminels, les aliénés et les débiteurs étaient confinés ensemble dans des prisons.

comportait des éléments de criminalité et d'aliénation, ils appartenait aux deux établissements. Conséquemment, ils étaient trimbalés d'un établissement à l'autre et n'étaient désirés dans aucun des deux. En 1855, l'animosité dirigée envers ce groupe a finalement abouti à la création d'un asile temporaire au sein du Pénitencier, le *Criminal Lunatic Asylum*. En réponse à la « malveillance qui émerge suite à l'accueil d'aliénés criminels au *Provincial Lunatic Asylum* [traduction] », Sir John A Macdonald, Solliciteur général, a fait la recommandation suivante : que la « portion du Pénitencier provincial...soit préparée pour écrouer les aliénés criminels dans l'Asile, actuellement au nombre de 21, ainsi que ceux qui sont présentement confinés dans différentes prisons du Comté de Haut-Canada ». M. Macdonald a également suggéré que des fonds soient alloués pour « la séparation des sexes ».⁷ Dans sa lettre adressée à l'un des Inspecteurs du Pénitencier, le Directeur a appuyé cette dernière affirmation : « il faut qu'il y ait une décision positive en regard des détenues car elles ne peuvent pas être confinées dans les mêmes prisons que les aliénés masculins, vu qu'il n'y a aucune place pour elles »⁸.

La décision de l'Inspecteur a permis de résoudre cette question «...après un examen minutieux du Pénitencier, il n'y a aucune possibilité de faire une place adéquate aux aliénées criminelles et par conséquent je recommande que personne de cette catégorie ne soit dirigé dans cet établissement »⁹. Le succès de la décision de l'Inspecteur est visible dans la réponse du Directeur : «... nous sommes débarrassés des femmes, ce qui est très satisfaisant »¹⁰. En conséquence, lorsque le *Criminal Lunatic Asylum* a finalement ouvert ses portes en juin 1855, il n'y avait aucune femme parmi les occupants. Les aliénées criminelles sont restées dans le *Provincial Lunatic Asylum* jusqu'à leur transfert dans les écuries de Rockwood en 1857. La Loi qui a créé le *Criminal Lunatic Asylum* de Rockwood stipulait que les catégories suivantes de personnes y seraient admises :

« il faut qu'il y ait une décision positive en regard des détenues car elles ne peuvent pas être confinées dans les mêmes prisons que les aliénés masculins, vu qu'il n'y a aucune place pour elles ».

- Les détenus du pénitencier qui deviennent fous durant leur incarcération.
- Certaines catégories d'aliénés condamnés à la prison car ils seraient des fous dangereux en liberté.
- Les personnes accusées pour certaines infractions et pour lesquelles elles ont été acquittées pour raison d'aliénation au moment où l'infraction a été commise.
- Les personnes mises en accusation pour n'importe quelle infraction qui, au moment de la lecture de l'acte d'accusation, sont reconnues incapables à subir leur procès pour cause d'insanité par un jury spécialement constitué pour cette cause¹¹.

Création du Rockwood Lunatic Asylum

Le nouvel établissement était auparavant un domaine dont le propriétaire était John Cartwright. Suite au décès de John Cartwright, un médecin, John Palmer Litchfield, a loué la villa Rockwood pour en faire un asile privé¹². Litchfield a été nommé Superintendent médical de l'asile temporaire, le *Criminal Lunatic Asylum*, au sein du Pénitencier de Kingston¹³. Il n'est donc peut-être pas surprenant qu'en juillet 1856, 17,5 hectares du domaine Rockwood aient été achetés par la Couronne pour la création d'un asile permanent d'aliénés criminels. Tout comme le Directeur du Pénitencier était soulagé de se débarrasser des aliénées criminelles, le Superintendent médical du *Provincial Lunatic Asylum* était également heureux de voir que ce groupe sera soustrait de son établissement.

Le Superintendent Workman n'avait pas peur de montrer son aversion pour les aliénés criminels. Ainsi, dans son premier Rapport annuel, il parlait des aliénés criminels comme étant des « monstres moraux »¹⁴. Ceci peut expliquer en partie pourquoi les femmes ont été envoyées à Rockwood avant même que l'architecte ait terminé ses plans pour l'Asile¹⁵.

Bien que le nouvel édifice pour l'asile ne fut pas terminé avant 1870, les hommes ont commencé à

occuper des sections qui étaient considérées comme inhabitable en 1862¹⁶. Les prisonniers masculins étaient sporadiquement admis dans les sections terminées au fur et à mesure que les travaux avançaient¹⁷. Les femmes, cependant, sont demeurées dans les écuries jusqu'en 1868.

Le réformiste social Henry Hurd a brossé un sombre tableau des écuries :

« Ce substitut d'asile comportait des chambres simples pour 20 détenus, alors qu'un ajout en bois a été construit pour abriter « quatre murs épais » une « chambre pour le gardien » et une salle à manger au-delà de laquelle il y avait une cuisine. La taille des chambres simples était de 2 m 70 par 1 m 50. Elles étaient éclairées par de misérables petites lucarnes de 45 cm par 30 cm avec des barreaux. L'entrée se trouvait du côté ouest et un petit vestibule servait de bureau »¹⁸.

La description des écuries par Dowell n'est pas moins horrible : « Le contact humain était minime, alors que les femmes étaient enfermées derrière des portes de 3 cm d'épaisseur, de 1 m 80 de haut et de 60 cm de large. La nourriture était jetée par une petite fente dans la porte des cellules de 2 m 70 par 1 m 50 »¹⁹.

Les souvenirs de M. Evans, ancien employé de l'asile, offrent plus de renseignements sur les conditions de vie des femmes. Selon M. Evans, les matelas et les oreillers étaient faits avec des brins de paille; les murs et les plafonds étaient blanchis à chaux. Il remarque par ailleurs que le D^r Litchfield était le seul médecin à cette époque-là²⁰. Les traitements de Litchfield reposaient surtout sur « un libre usage d'alcool le jour et des calmants la nuit »²¹. En plus des entraves, les méthodes de choix comprenaient entre autres : la saignée, l'imposition de sangsues et des lavements²².

Pour Litchfield, il était aussi clair qu'une thérapie réussie dépendait d'une observation attentive, d'une classification des patients et une relation de confiance avec eux²³. Fondamentalement, il soutenait que les aliénés criminels n'étaient pas

plus dangereux ou violents que les autres aliénés et, par conséquent, ils devraient être traités comme des patients ordinaires. Cet argument a donné lieu à la recommandation de Litchfield voulant que l'asile soit ouvert aux non criminels. Il était inquiet que les non criminels soient injustement accusés pour des infractions criminelles pour être admis à l'asile. La famille et les amis utilisaient cette méthode pour éviter

que leurs êtres chers soient envoyés au *Provincial Lunatic Asylum* de Toronto, quelque peu éloigné. Le gouvernement a accepté la proposition de Litchfield et, en 1868, l'Asile a ouvert ses portes aux non criminels.

Malheureusement, Litchfield est décédé peu de temps après. Son successeur, le D^r Dickson, était totalement opposé à ce que les criminels et les non criminels soient ensemble. Dickson soutenait que les deux catégories devaient être tenues à part : «...les catégories d'aliénés criminels et non criminels ne devraient jamais, en aucun cas, être admis pour des traitements dans le même édifice; ils ne devraient jamais être autorisés à se côtoyer, vu qu'il suffit d'un seul criminel violent pour contaminer tout un pavillon »²⁴. Dickson appuyait ses dires en raison du fait que les stigmates associés à la population criminelle empêchaient les familles et les amis d'envoyer leurs parents non coupables à Rockwood. Toutefois, cet argument n'était pas fondé puisque l'Asile était plein et qu'il restait très peu d'aliénés criminels parmi sa population. En effet, entre 1856 et 1877, seulement 10 % de la population féminine et

« Le contact humain était minime, alors que les femmes étaient enfermées derrière des portes de 3 cm d'épaisseur, de 1 m 80 de haut et de 60 cm de large. La nourriture était jetée par une petite fente dans la porte des cellules de 2 m 70 par 1 m 50 ».

29 % de la population masculine étaient des aliénés criminels. La plus grande partie de la population n'avait pas commis d'infractions criminelles mais était plutôt considérée comme représentant un « danger en liberté »²⁵.

Malgré le manque de preuves, l'argument de Dickson a convaincu le Gouvernement et, en 1877, l'asile de Rockwood a cessé d'accueillir des criminels à l'exception de ceux dont les peines étaient expirées. Le 30 juin 1877, 22 aliénés criminels ont été transférés de Rockwood au

Pénitencier de Kingston. Parmi eux, il y avait une seule femme, Sophia Boisclair²⁶.

L'héritage historique de Rockwood

L'hostilité, le mépris et le manque de soins, qui étaient typiquement liés aux aliénées criminelles, ne pouvaient pas être expliqués par le danger qu'ils représentaient. Des analyses préliminaires des dossiers de cas et d'autres données importantes révèlent que les aliénées criminelles n'étaient pas plus dangereuses que les aliénés « ordinaires »²⁷. La grande majorité des crimes était des crimes sans violence et, une fois internés, elles n'étaient pas impliquées dans un nombre disproportionné d'actes de violence. Les aliénées criminelles ont toutefois menacé d'interrompre la nouvelle technique de gestion de classification car elles ne se conformaient pas d'une manière ordonnée aux catégories existantes.

Les aliénées criminelles ont toutefois menacé d'interrompre la nouvelle technique de gestion de classification car elles ne se conformaient pas d'une manière ordonnée aux catégories existantes.

La logique binaire sous-jacente à la notion voulant que les criminels soient responsables de leurs actions alors que les aliénés ne l'étaient pas, a conduit à une impasse philosophique. Les aliénées criminelles ont quant à elles exacerbé cette situation fâcheuse car l'idéologie sexuelle victorienne a miné le moral des femmes. En essayant de rétablir l'ordre social, les réformistes victoriens ont employé des méthodes de classification sociale. Toutefois, ce procédé a échoué invariablement à capturer les complexités des expériences humaines. En enfrenant les divisions par catégorie, les aliénées criminelles ont mis à jour les limites de la science et du projet plus vaste qui était d'obtenir l'ordre social et le contrôle. En conséquence, toute une gamme de craintes et d'anxiétés sociales ont été déversées sur elles. Comme Faith, Boritch et Hannah-Moffat l'ont

mentionné, cet héritage historique demeure enchâssé dans l'histoire de la justice pénale canadienne²⁸. ■

¹ L'auteure aimerait remercier Clive Webb; Shell Cooper-Stephenson; Barb et Caspar vanBaal; David St. Onge, Musée du Service correctionnel du Canada; George Henderson, Archives de l'Université Queen's; Carolyn Heald, Archives de l'Ontario; Roanne Mokhtar, Archives nationales du Canada; Karen Gagnon, Bibliothèque du personnel de l'Hôpital psychiatrique de Kingston; Cynthia Cochrane et Thea Miller, Archives du *History of Canadian Psychiatry and Mental Health Services*.

² Primary Medical Care, University of Southampton, School of Medicine, Aldermoor Health Centre, Aldermoor Close, Southampton, United Kingdom, S016 5ST. Courriel électronique : K.A.Kendall@soton.ac.uk

³ Note du traducteur: les appellations « Criminal Lunatic Asylum », « Provincial Lunatic Asylum » et « Rockwood Lunatic Asylum » ne seront pas traduites car c'était les noms officiels de ces asiles.

⁴ KENDALL, K. « Beyond Grace. Criminal Lunatic Women in Victorian Canada », *Canadian Woman Studies*, vol. 19, n° 1 et 2, 1999, à paraître.

⁵ BROWN, T.E. *Living With God's Afflicted': A History of the Provincial Lunatic Asylum at Toronto: 1830-1911*, Thèse de doctorat inédite, Université Queen's, 1980; JOLLIFFE, C.K. *An Examination of Medical Services at the Kingston Penitentiary, 1835-1856*, Thèse de maîtrise inédite, Université Queen's, 1883; MORAN, J. E. *Insanity, the Asylum and Society in Nineteenth Century Quebec and Ontario*, Thèse de doctorat inédite, Université York, 1998; OLIVER, P. *Terror to*

Evil-Doers' Prison and Punishments in Nineteenth-Century Ontario, Presses de l'Université de Toronto, 1998.

⁶ Le Superintendant médical J.P. Litchfield citant Lord Derby, « Report of the Rockwood Criminal Lunatic Asylum for the Year 1866 », *Sessional Papers*, Legislative Assembly of Canada, vol. 126, 1868.

⁷ MacDONALD, J. A. au Secrétaire provincial, le 27 février 1855, Les Lettres de Sir John A. Macdonald, 1836-1857, J.K. Johnson, ed., Ottawa, Archives publiques du Canada, vol. 249, 1968.

⁸ MacDONELL, D.E. *Warden's Letterbook, Kingston Penitentiary, March 21, 1853*, Archives nationales du Canada, Ottawa, RG13, C3, Vol. 1050.

⁹ NELSON, W. et DICKSON, A. « Letter to the Hon. Gen. Cartier, Provincial Secretary, 12 May, 1855 », *Inspector's Letterbook, 23 April 1835- 1 May 1866*, Archives nationales du Canada, Ottawa, RG73 Vol. 350.

¹⁰ MacDONELL, D.E. *Warden's Letterbook, 22 May, 1855*, Archives nationales du Canada, Ottawa, RG13, C3, Vol. 1050.

¹¹ Mentionné dans T.J.W. Burgess « A Historical Sketch of Our Canadian Institutions for the Insane », *Transactions of the Royal Society of Canada*, Section IV, 1898, vol. 38.

¹² McKENDRY, J. *With Our Past Before Us. Nineteenth-Century Architecture in the Kingston Area*, Presses de l'Université de Toronto, 1995.

- ¹³ Litchfield était tout un personnage. Il a purgé une peine dans une prison australienne pour débiteurs et il a revendiqué frauduleusement ses qualifications médicales. Malgré tout, il était titulaire de trois chaires à la Faculté de médecine de l'Université Queen's y compris médecine légale et d'état. Voir T. Gibson, « The Astonishing Career of John Palmer Litchfield », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 76, 1954, p. 326-330; et A.A Travill, *Just a Few. Queen's Medical Profiles*, Kingston, Faculté de médecine, Université Queen's, 1991.
- ¹⁴ WORKMAN, J. « Report of the Medical Superintendent, and Bursar's State of the Income and Expenditure of the Provincial Lunatic Asylum, Toronto », *Sessional Papers*, Legislative Assembly of Canada, 1854-1855.
- ¹⁵ McKENDRY, *With Our Past Before Us. Nineteenth-Century Architecture in the Kingston Area*.
- ¹⁶ LITCHFIELD, J.P. « Report of the Rockwood Lunatic Asylum for the Year 1862 », *Sessional Papers*, Legislative Assembly of Canada, 1863.
- ¹⁷ Inspector's Report, Fifth Annual Report of the Board of the Board of Inspectors of *Sessional Papers*, Legislative Assembly of Canada, 1866.
- ¹⁸ HURD, H. *The Institutional Care of the Insane in the United States and Canada*, Baltimore, John Hopkins Press, 1916-1917, p. 148.
- ¹⁹ DOWELL, J. « Not all a Story of Horror. Rockwood-from Stable to Treatment Centre », *The Kingston Whig-Standard*, mercredi, le 12 avril 1967.
- ²⁰ *Mr Evans Recollections of Rockwood*, manuscrit inédit, Bibliothèque du personnel de l'Hôpital psychiatrique de Kingston.
- ²¹ GIBSON, T. « The Astonishing Career of John Palmer Litchfield », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 76, 1954, p. 329.
- ²² LYNCH, D.O. « A Century of Psychiatric Teaching at Rockwood Hospital, Kingston », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 76, 1954, p. 70-284.
- ²³ LITCHFIELD, J.P. « Report of the Rockwood Lunatic Asylum for the Year 1866 », *Sessional Papers*, Journals of the Legislative Assembly for Canada, 1867.
- ²⁴ DICKSON, J.R. « Rockwood Asylum », *Sessional Papers*, Journals of the Legislative Assembly for Canada, 1873.
- ²⁵ SIMS, C. *An Institutional History of the Asylum for the Insane at Kingston, 1856-1885*, (Thèse de maîtrise inédite, Université Queen's, 1981, p. 40.
- ²⁶ « Register of Convict Lunatics Transferred from Rockwood Asylum to Kingston Penitentiary », *Medical and Hospital Records*, Musée du Service correctionnel du Canada, Kingston, M-92-041.
- ²⁷ *Casebooks, 1857-1904, Kingston Psychiatric Hospital*, Archives de l'Ontario, Toronto Séries RG10 Séries 20-F-1, Vol. 1-9.
- ²⁸ FAITH, K. *Unruly Women*, Vancouver, Press Gang, 1993; BORITCH, H., *Fallen Women: Female Crime and Criminal Justice in Canada*, Scarborough, Nelson, 1997; HANNAH-MOFFAT, K. *From Christian Maternalism to Risk Technologies: Penal Powers and Women's Knowledges in the Governance of Female Prisons*, Thèse de doctorat inédite, Université de Toronto, 1997.

Entre Nous

Entre Nous est une revue bimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'Entre Nous serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

*Entre Nous / Let's Talk
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : <http://www.csc-scc.gc.ca>*